

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DE LA JURIDICTION DE PROXIMITE JUGEMENT AU FOND**

Audience du [REDACTED] JUIN DEUX MIL DIX-SEPT à TREIZE HEURES ET TRENTE
MINUTES ainsi constituée :

Juge de proximité : M. [REDACTED]
Auditeur de justice : M. [REDACTED]
Greffier : M. [REDACTED]
Ministère Public : M. [REDACTED]

Mention minute :
Délivré le :

A : L'affaire a été renvoyée à ce jour suite à l'audience du [REDACTED] 2017 à 13:30 à la demande
des parties ;

PAR CES MOTIFS

Copie Exécutoire le :

Le jugement suivant a été rendu :

La Juridiction de Proximité statuant en audience publique, en premier ressort et par
jugement contradictoire à l'encontre de Monsieur [REDACTED] prévenu ;

A :

ENTRE

Sur les exceptions de nullités :

Signifié / Notifié le :

Le MINISTERE PUBLIC,

DECLARE nul le procès-verbal n° 6 [REDACTED] 7 relatif au changement de direction d'un
véhicule effectué sans avertissement préalable ;

A :

D'UNE PART ;

DECLARE non coupable [REDACTED] des faits de changement de direction
d'un véhicule effectué sans avertissement préalable ;

ET

Sur le fond :

PREVENU

Extrait finance :
RCP :
Extrait casier :
Référence 7 :

Nom : [REDACTED]
Prénoms : [REDACTED]
Date de naissance : [REDACTED]
Lieu de naissance : [REDACTED]
Filiation : [REDACTED]
Demeurant : [REDACTED]

DECLARE Monsieur [REDACTED] non coupable des faits de conduite sans port de la
ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement ;

Sit. Familiale : [REDACTED] Nationalité : [REDACTED]
Profession : [REDACTED]
Mode de Comparution : comparant assisté
Avocat : Maître JOSSEAUME REMY avocat au Barreau de Paris

LE RENVOIE en conséquence des fins de la poursuite ;
[REDACTED]

Prévenu de :
1) CONDUITE, SANS PORT DE LA CEINTURE DE SECURITE, D'UN VEHICULE A
MOTEUR RECEPTIONNE AVEC CET EQUIPEMENT(Code Natinf : 12929) avec le
véhicule immatriculé [REDACTED]

2) CHANGEMENT DE DIRECTION D'UN VEHICULE EFFECTUE SANS
AVERTISSEMENT PREALABLE(Code Natinf : 217) avec le véhicule immatriculé [REDACTED]